



Congé pour adoption

Droits parentaux

Arrimage entre les prestations du RQAP et les indemnités prévues aux conventions collectives (exemples)

Régime de base du RQAP (37 semaines)			Convention collective	
Type de prestations	Nombre maximal de semaines	% du revenu hebdomadaire moyen ¹	Type de congé	Indemnité
Adoption	12	70 %	Adoption (10 semaines)	100 % ² - 70 %
	25	55 %	Sans traitement	0 %

Régime particulier du RQAP (28 semaines)			Convention collective	
Type de prestations	Nombre maximal de semaines	% du revenu hebdomadaire moyen ¹	Type de congé	Indemnité
Adoption	28	75 %	Adoption (10 semaines)	100 % ² - 75 %
			Sans traitement	0 %

Service des ressources humaines
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
350, boul. Champlain Sud
Alma (Québec) G8B 5W2

Téléphone : (418) 669-6000, poste 5511
Télécopieur : (418) 669-6355

¹ Jusqu'à concurrence du revenu maximum assurable selon l'année de référence.

² % du traitement retenu, selon la convention collective applicable.



